

RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE

DU 29/03/2022

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation du rapport du conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, approuve le rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

(Approbation des états financiers individuelles et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2022, du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels et consolidés dudit exercice.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION.

(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

(Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

(Réaffectation de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles en résultats reportés)

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de **607 220.000 Dinars**, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de **7 877 061.414 Dinars** détaillés comme suit :

	Distribuables en franchise de retenue	Distribuables avec retenue à la source	Total
Résultats reportés au 31 décembre 2021	122 100,279	7 147 741,135	7 269 841,414
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	196 520,000	410 700,000	607 220,000
Résultats reportés avant affectation	318 620,279	7 558 441,135	7 877 061,414

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

(Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **16 163 752,676 Dinars** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **7 877 061,414 Dinars**, soit au total un résultat distribuable de **24 040 814,090 Dinars**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **1 202 040,705 Dinars** pour doter la réserve légale
- De prélever sur ce montant, **4 000 000.000 Dinars** en tant que réserves pour réinvestissement
- De prélever sur ce montant, **200 000.000 Dinars** en tant que réserves pour fond social.
- De prélever sur ce montant **8 775 000.000 Dinars** en tant que dividendes, après l'accord de la BCT
- D'affecter le reliquat, soit **9 863 773,385 Dinars** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

Résultat net de 2022	16 163 752,676
Résultats reportés de 2021 (Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	7 877 061,414
Bénéfice distribuable	24 040 814,090
Réserves légales	1 202 040,705
Réserves pour réinvestissement	4 000 000,000
Réserves pour fond social	200 000,000
Résultat 2021 non distribuable	0,000
Premier reliquat :	18 638 773,385
Dividendes	8 775 000,000
Deuxième reliquat :	9 863 773,385
Résultats reportés de 2021 (distribuables en franchise de retenue)	318 620,279
Résultats reportés de 2021 (distribuables avec retenue à la source)	9 545 153,106

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, décide de fixer à **565 000.000 Dinars** le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 abrogée par la circulaire n°2021-05 portant sur le renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements Financiers.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation d'émission d'emprunts obligataires)

L'Assemblée Générale, autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS

Nom	Mandat	Dernier poste occupé dans la société	Fonctions principales et actuelles	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. FERID ABBAS	2021-2023	Président du conseil d'administration	Homme d'affaires privé	SETCAR -ATB
M. RIADH HAJJEJ, représentant l'ATB	2021-2023	Membre du comité d'audit	Directeur Général de l'ATB	Néant
M. KAIS MARAKCHI, Représentant ENNAKL	2021-2023	Membre du comité des risques	Directeur à la société ENNAKL	Néant
M. AHMED BEN MOULAHM représentatant la BNA	2021-2023	Membre du comité d'audit	Directeur Général de la BNA	AMI – SICAF Participations BNA – Agro services - IBS
Mme. ARBIA ALAYA mandaté par la BNA	2021-2023	Membre du comité des risques	Directeur à la BNA	CRAMA – TUNISAVIA
Mme. MAHA NAJJAR TAJINA, mandaté par l'ATB	2021-2023	Membre du comité exécutif de crédit	Directeur à l'ATB	ATD SICAR
M. LASSAAD JAZIRI Représentant l'ATI	2021-2023	Membre du comité des risques	Directeur à l'ATB	Néant
M. RIDHA ZERZERI, représentant de ASIRAK.SA	2021-2023	Administrateur indépendant	Homme d'affaires privé	UNIFACTOR-grands moulins du golf-OMORAG-sud bitume-ste hôtelière port prince
M. SADOK DRISS	2021-2023	Administrateur indépendant	Homme d'affaires privé	BH Bank-KSM Financière- Alpha Hyundai Motor- SODEXA-TSA Hôtel EL FELL-STIAL-UNIFACTOR
M. AMMAR TLILI	2021-2023	Administrateur représentant des petits porteurs Membre du comité exécutif de crédit	Consultant	Néant
M. MOHAMED HEDI DRIDI	2021-2023	Administrateur indépendant Président du comité des risques	Consultant	Néant
Mme. GOLSOM KSONTINI JAZIRI	2021-2023	Administrateur indépendant Président du comité d'audit	Consultant	Néant



BILAN APRES AFFECTATION AU 31/12/2022

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 022	2 021
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	14 654 580	6 772 768
Placements à court terme	6	43 816 375	98 078 662
Créances issues d'opérations de leasing	7	531 233 864	516 573 619
Placements à long terme	8	21 366 159	22 243 582
Valeurs immobilisées			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	141 526	181 652
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	3 917 840	3 617 868
Autres actifs	11	8 612 727	12 120 570
<i>Total de l'actif</i>		623 743 071	659 588 721
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	8 300	149 861
Emprunts et dettes rattachées	13	397 009 855	469 809 007
Dettes envers la clientèle	14	4 441 340	3 590 063
Fournisseurs et comptes rattachés	15	89 315 312	66 144 438
Autres passifs	16	21 410 631	15 726 472
<i>Total du passif</i>		512 185 438	555 419 841
CAPITAUX PROPRES			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves		69 193 860	64 399 039
Résultats reportés		9 863 773	7 269 841
<i>Total des capitaux propres</i>	17	111 557 633	104 168 880
<i>Total passif et capitaux propres</i>		623 743 071	659 588 721

ETAT DE L'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	réserves pour fonds social	Réserve spéciale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2021 avant affectation	32 500 000	25 250 000	3 887 820	27 353 745	1 907 474	6 000 000	7 269 841	16 163 753	120 332 633
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles				-607 220			607 220		0
Affectation approuvée par l'AGO du 29/03/2023			1 202 041	4 000 000	200 000		1 986 712	-7 388 753	0
Dividendes								-8 775 000	-8 775 000
Solde au 31/12/2021 après affectation	32 500 000	25 250 000	5 089 861	30 746 525	2 107 474	6 000 000	9 863 773	0	111 557 633

RESUME DES PRINCIPALES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO DU 29/03/2023:

- * Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022
- * Quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2022
- * Distribution d'un dividende de 0,270 DT par action
- * Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars